

À L'ATTENTION DU LECTEUR :

Le texte ci-dessous est une **traduction libre**. La lettre a été envoyée en anglais

José Manuel Durão Barroso
Président de la Commission européenne
1049 Bruxelles
Belgique
RE: Feuille de route pour la réforme des subventions préjudiciables à l'environnement

Bruxelles, le 17 Mars 2011

Monsieur le Président

Nous sommes profondément préoccupés que la Commission européenne n'ait pas réussi à respecter ses propres engagements et ait ignoré les appels du Conseil et du Parlement européen en ne publiant pas la feuille de route relative à la réforme des subventions préjudiciables à l'environnement. Il est regrettable que les fonds publics continuent d'être utilisés pour subventionner des activités nuisibles à l'environnement.

L'UE s'est maintes fois engagé à éliminer les subventions écologiquement néfastes au niveau international. (1) En outre, la nouvelle stratégie de développement durable élaborée en 2006, exige que la Commission présente une feuille de route pour l'élimination du secteur par secteur de ces subventions par 2008. (2) La Commission a réitéré cet engagement dans la révision à mi-parcours du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement en 2007. (3) La stratégie Europe 2020 souligne également qu' "au niveau national, les États membres devront éliminer les subventions nuisibles à l'environnement, sauf exceptions limitées aux personnes se trouvant dans des situations sociales très spécifiques »(4).

En 2009, lors de l'adoption des objectifs climat/énergie, le Conseil a de nouveau demandé à la Commission d'examiner en urgence, secteur par secteur, les subventions qui ont des effets négatifs sur l'environnement et sont incompatibles avec le développement durable en vue de leur élimination progressive. (5) En outre, en Décembre 2010, le Conseil a renouvelé sa demande de longue date pour une feuille de route pour éliminer les subventions nuisibles à l'environnement. (6) Le caractère répétitif des cette demande indique que les États membres ont réellement besoin de connaître les orientations de la Commission, en particulier pour les arbitrages budgétaires auxquels vont procéder la plupart d'entre eux lors des prochains mois.

Aussi le Parlement européen a demandé instamment à la Commission de " présenter, en conformité avec la Stratégie européenne de développement durable, et en urgence, une feuille de route pour la réforme secteur par secteur, des subventions qui ont un impact négatif considérable sur l'environnement, en vue de les éliminer progressivement "(7).

Les organisations signataires de la présente lettre soutiennent sans réserve cette demande et tiennent à affirmer leur conviction que seule une feuille de route peut assurer une approche harmonisée pour l'élimination des subventions préjudiciables à l'environnement. Les discussions actuellement en cours sur une nouvelle programmation des financements période les importantes réformes législatives qui l'accompagneront, telles que la réforme de la Politique commune de la pêche et de la politique agricole commune, se déroulent apparemment sans que soit intégré le critère des impacts environnementaux des instruments de financement. (8) Toutefois, une condition préalable à l'élimination de ces subventions nuisibles est un accord sur leur définition.

À la lumière des nombreux engagements forts pris par la Commission et des demandes du Conseil et le Parlement européen évoqués ci-dessus, nous en appelons à la Commission, sous votre présidence, pour qu'elle présente une feuille de route sur l'élimination des subventions nuisibles à l'environnement sans plus tarder et de veiller à sa mise en œuvre effective.

Nous souhaitons évoquer cette question avec vous lors d'une entrevue et attendons avec le plus grand intérêt votre réponse à notre lettre.

Nous ferons parvenir, pour information, une copie de cette lettre aux commissaires concernés, aux représentants permanents des États Membres et aux parlementaires européens. Compte tenu de l'intérêt que suscite cette question dans l'opinion publique et la société civile, nous le mettrons également à la disposition des médias dans les prochains jours.

Cordialement,

(1) Voir le Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020, issu des travaux de la session 2010 de la Convention sur la Biodiversité (Octobre 2010, Nagoya) et la Déclaration du G20 à Pittsburgh en 2009.

(2) EC (2006): Renewed EU Sustainable Development Strategy.

(3) COM (2007)225 final.

(4) COM (2010)2020 final.

(5) Réunion du Conseil des ministres de l'environnement ; Luxembourg, 21 Octobre 2009.

(6) Réunion du Conseil des ministres de l'environnement Bruxelles, 20 Decembre 2010.

(7) INI/2009/2152: 6 mai Mai 2010.

(8) Étude commandité par Direction Générale de l'Environnement de la Commission (Contact 07.0307/2008/514349/ETU/G1). Cette étude porte sur la méthodologie d'identification et dévaluation des subventions néfastes mais elle n'a aucun statut officiel ni aucune portée contraignante.